Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 081-218100394-20261006-D2026_10_06_12-DE

Ville de Briatexte

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 6 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le six octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie de Briatexte, sous la présidence de **Mr Richard ANGOSTO,** Maire de Briatexte.

Date de la convocation	Date d'affichage	Nombre de membres en exercice	Quorum	Nombre de membres présents	Nombres de suffrages exprimés
02/10/2026	02/10/2026	19	10	17	18

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
ANGOSTO Richard	X		
GROSJEAN-BALARD Carole	X		
PONTIER Michel	X		
MONMAYRAN Michèle	X		
AMALRIC Alain	X		
PELLIZZARI Florine	X		
CLARAZ-ANGOSTO Martine	X		
MENESTREAU Frédéric	X		
ABEILLE Christian	X		
HAAS Valerie		X	PELIZZON Eloïse
ROUDIER Magali	X		
MONMAYRAN Nicolas	X		
DOS SANTOS Nicolas	X		
PELIZZON Eloïse	X		
BRU Clément	X		
CONDAT Laurent		X	
ROUAN Philippe	X		
BRUGNONI Vanessa	X		
LOPES Jennifer	X		
Secrétaire de séance	CLARAZ-ANGOSTO Martine		

Délibération n°2026-10-06-12	
Résultat du vote	**Votée à l'unanimité des suffrages exprimés**

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 081-218100394-20261006-D2026_10_06_12-DE

Objet : Convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine Public pour l'installation et l'exploitation de distributeur Automatique de boissons.

La convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine Public pour l'installation et l'exploitation de distributeur Automatique de boissons prend fin au 31/12/2026.
Suite à la demande de Mme [redacted], concernant un renouvellement d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public afin d'exploiter un distributeur de boissons à proximité de l'abribus de la commune de Briatexte, place de la Mairie, il est proposé au conseil municipal d'établir une convention définissant ses modalités d'installation et le tarif d'occupation du domaine public.

Il est proposé au conseil municipal de renouveler convention d'occupation du domaine public à titre précaire et révocable pour une durée d'un an, couvrant l'année civile 2027.

En contrepartie de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public, l'occupant versera à la Commune une redevance trimestrielle de 160.00 € (soit 640.00 € annuel).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- ✓ **D'AUTORISER** l'occupation du domaine public par Mme [redacted] sous les conditions formulées dans la convention jointe à cette délibération.
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à appliquer le montant de la redevance précitée pour l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public relative à l'installation et l'exploitation de distributeurs automatiques de boissons.
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

Le Maire,

MAIRIE DE BRIATEXTE (TARN)

Le secrétaire de séance